

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2020

PARER À LA CRISE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE - (N° 3010)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 51

présenté par

M. Potier, M. Garot, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:**

Une stratégie nationale en faveur d'un maillage organisationnel productif agricole est définie par le ministre en charge de l'agriculture. Elle a pour objectif de favoriser et soutenir la création d'associations d'organisations de producteurs par bassin et d'en couvrir l'ensemble du territoire d'ici 2022. Constituant un document de référence de la politique de rééquilibrage des relations commerciales entre l'aval et l'amont des filières, elle mobilise l'ensemble des outils mis à disposition par le premier et le deuxième pilier de la politique agricole commune. De nouveaux seuils pour la reconnaissance des organisations de producteurs sont définis par filière à la hauteur de cette ambition.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à lancer l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur d'un maillage organisationnel productif agricole.

Afin de peser davantage dans la négociation commerciale et d'avoir des contrats « gagnant-gagnant » entre producteurs et acheteurs, d'aucun s'accorde à dire que les AOP doivent se renforcer et mailler le territoire. L'Etat doit encourager les producteurs des différentes filières à se rassembler à une échelle pertinente, notamment en fléchant les fonds européens vers ces regroupements.

L'Etat doit définir une stratégie élaborée après concertation avec les différents acteurs, et proposer pour ce faire, sur la base de celle-ci, un éventail d'actions couplées à des moyens à la hauteur des ambitions initialement affichées dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation.